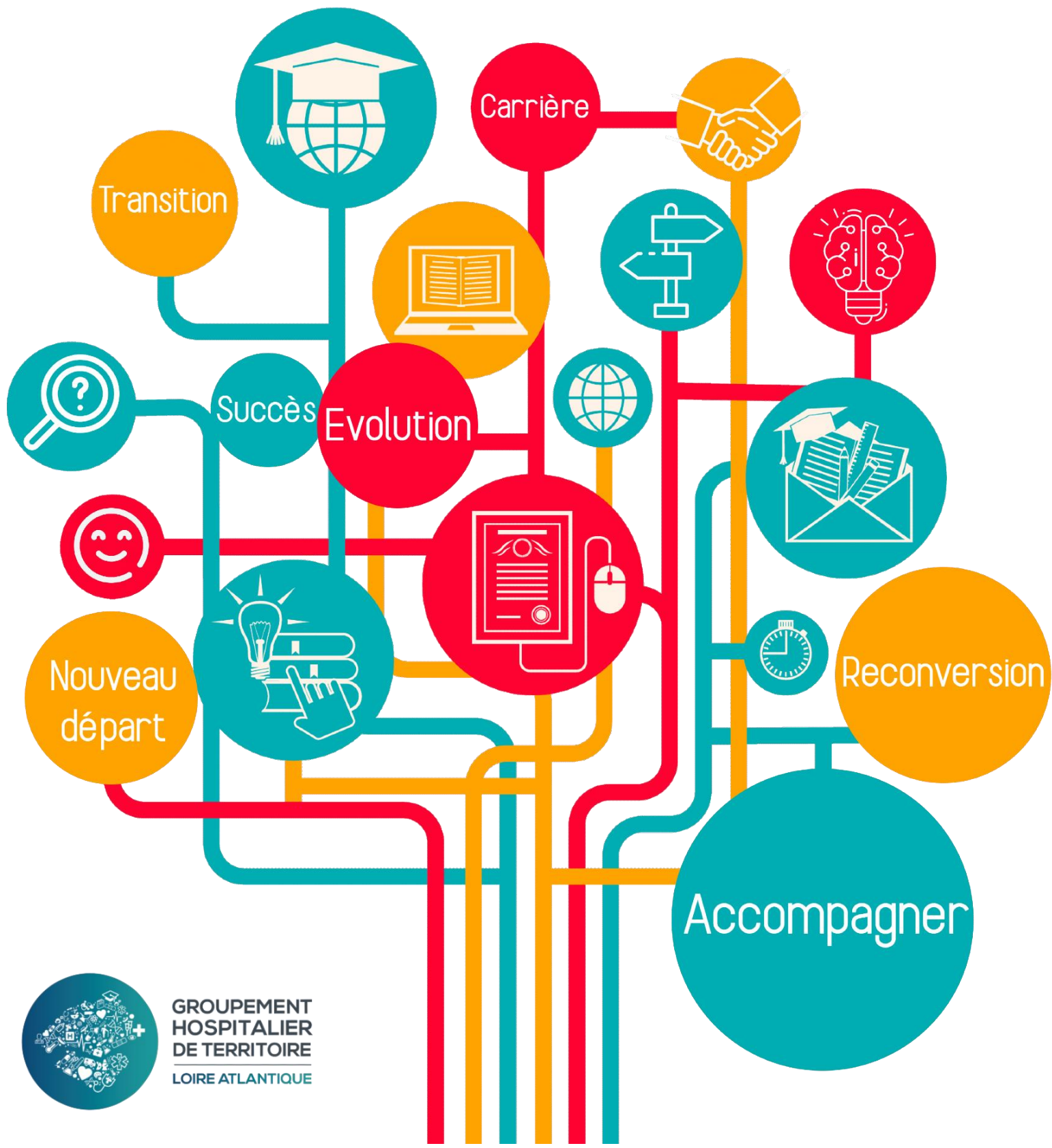


La reconversion professionnelle médicale

Réussir la transition



GROUPEMENT
HOSPITALIER
DE TERRITOIRE
LOIRE ATLANTIQUE



La reconversion professionnelle, qu'est-ce que c'est ?

C'est le fait de changer de métier ou de spécialités, dans le cadre d'un nouveau projet.

La reconversion professionnelle médicale, comment la préparer ?

Se poser les bonnes questions, avoir un plan d'action défini... Plusieurs prérequis sont nécessaires afin de mener à bien votre plan de reconversion.

De même, selon votre projet, **différentes possibilités et voies de reconversion** peuvent être envisagées :

→ Via le Développement Professionnel Continu (DPC)

→ Via le budget formation de votre établissement

→ Sur vos deniers propres



Souhaitant vous accompagner davantage dans vos projets de reconversion professionnelle, le GHT 44, grâce au soutien financier de l'Agence Régionale de Santé, a mis en place un dispositif propre :

Le fond de reconversion professionnelle médicale



GROUPEMENT
HOSPITALIER
DE TERRITOIRE
LOIRE ATLANTIQUE



Le fond de reconversion professionnelle médicale du GHT 44

Comment en bénéficier ?

Ce fond permet un accompagnement financier et humain des projets de reconversion professionnelle des praticiens hospitaliers du GHT 44. Ainsi, après son dépôt de candidature (modalités ci-dessous), le candidat bénéficie d'une rencontre avec un prestataire externe, de la possibilité de réaliser des stages dans d'autres services, etc.



Retrait du dossier de candidature

Auprès de votre direction ou du Bureau des
Affaires Territoriales du GHT 44

15 Mai 2022

Date limite de dépôt des dossiers auprès du Bureau des
Affaires Territoriales (maud.lafdjian@chu-nantes.fr)

Examen des dossiers par une commission médico-administrative composée de professionnels du GHT 44

La priorisation des dossiers se fera selon les critères
suivants :

- Dimension territoriale du projet de reconversion
- Ancienneté du praticien dans le GHT 44

→ Volonté de reconversion dans une discipline en tension

Ces trois critères ne sont cependant pas exclusifs, toutes les demandes
seront examinées

Réponse définitive de la part de la commission et
signature du contrat d'engagement au plus tard le

1er Juillet 2022

Afin de répondre à vos questions sur ces dispositifs et de vous aider dans la conception de votre projet, votre Direction des Affaires Médicales ainsi que l'équipe du GHT 44 se tiennent à votre disposition

- **GHT 44 — Maud LAFDJIAN**

maud.lafdjian@chu-nantes.fr / 02.53.52.62.19

- **CH Erdre et Loire — Christophe TIGER**

christophe.tiger@ch-erdreloire.fr / 02.40.09.44.04

- **EPSYLAN — Isabelle VADKERTI**

isabelle.vadkerti@ch-epsylan.fr / 02.40.51.52.55

- **CH Georges Daumézon — Philippe PARET**

philippe.paret@ch-gdaumezon.fr / 02.51.82.93.10

- **CH Chateaubriant-Nozay-Pouvancé — Céline REUZE**

celine.reuze@ch-cnp.fr / 02.40.55.88.44

- **CH Pierre Delaroche — Cécile BIETTE**

cécile.biette@chu-nantes.fr / 02.40.80.19.19

- **Hôpital Intercommunal de la Presqu'île — Christine PELLIGAND**

c.pelligand@ch-saintnazaire.fr / 02.72.27.86.46

- **CH Bel Air — Agnès PROTTO**

agnes.protto@hl-corcoue.fr / 02.51.11.65.61

- **Hôpital Intercommunal du Pays de Retz — Marie-Rose HENRY**

marie-rose.henry@hipr44.fr / 02.51.74.78.86

- **CHU de Nantes — Cindy DOUSSET**

cindy.dousset@chu-nantes.fr / 02.40.08.71.22

- **CH de Maubreuil — Cécile BIETTE**

cecile.biette@chu-nantes.fr / 02.40.68.27.91

- **CH de Saint Nazaire — Christine PELLIGAND**

c.pelligand@ch-saintnazaire.fr / 02.72.27.86.46

- **CH de Savenay — Christine PELLIGAND**

c.pelligand@ch-saintnazaire.fr / 02.72.27.86.46

- **CH Sèvre et Loire — Stéphanie GASTON**

stephanie.gaston@hopital-sevre-loire.fr / 02.40.80.81.38

Retrouvez toutes ces informations sur le site internet du GHT 44 : www.gh44.fr